

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2024/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 28 mars 2024**

**DCM N° 24-03-28-9**

**Objet : Convention de partenariat avec l'association "Penser La Terre" pour la réalisation d'un écofestival au Jardin botanique.**

**Rapporteur: Mme AGAMENNONE,**

« Sans plantes, il n'y a pas de vie. Le fonctionnement de la planète et notre survie en dépendent » Extrait de la Convention pour la Biodiversité (2011-2020). Voici le message qu'aimeraient faire passer tous les jardins botaniques du monde. L'éducation est aujourd'hui l'une des missions prioritaires des Jardins Botaniques de France et des pays francophones (JBF).

Aussi, il convient de développer au quotidien cette "culture de la Nature", en créant un lien plus intime entre les citoyens et leur environnement. Ce lien passe avant tout par la compréhension de ce monde fascinant qui nous entoure.

La Ville de Metz, au travers du Pôle parcs, jardins et espaces naturels, assure la gestion et le développement du Jardin botanique. Membre du réseau des JBF, et parrainé depuis juin 2017, par les Jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine, le Jardin botanique de la Ville de Metz a pris l'engagement de répondre aux enjeux de sensibilisation à la préservation de la biodiversité et à promouvoir l'éducation à la diversité végétale.

Pour cela, diverses actions peuvent être mises en œuvre pour toucher les citoyens et leur insuffler alors l'envie de mieux protéger la planète comme : l'organisation de visites guidées, de journées d'études ou de conférences, la diffusion des connaissances au travers d'expositions, d'ateliers ou bien encore par l'intermédiaire de l'image et des projections cinématographiques.

L'Association « Penser La Terre », représentée par Monsieur Wacogne, gérant de la Librairie « La pensée sauvage », au n°23 de la rue de Nancy, à Metz, a suggéré une collaboration, autour d'un projet commun, qui traiterait des thématiques liées à la nature et à l'écologie, par le biais des livres.

Une première collaboration avec le jardin botanique de la Ville de Metz avait eu lieu lors des deux dernières manifestations des « Rendez-vous aux jardins », organisées au sein du Parc du Jardin botanique de Metz, en juin 2022 et juin 2023. Ainsi, un stand « librairie, vente de livres » sur le thème de la nature et de la poésie avait été proposé tout un week-end.

C'est dans ce contexte que les parties se sont rapprochées pour conclure le présent partenariat. Cette collaboration a donc pour objectif de proposer un éco festival du livre au Jardin botanique, lors de la manifestation des « Rendez-vous aux jardins », le premier week-end de juin 2024.

Dans ce cadre, un village des auteurs et d'artisans du livre sera monté au cœur du parc, et le temps d'un week-end, le public pourra participer à différents ateliers, conférences-débats, venir profiter du partage des savoirs et des visites guidées organisées, avec en toile de fond, la volonté de mise en valeur du patrimoine du Jardin botanique de la Ville de Metz.

Le thème retenu pour cette première édition de "Penser La Terre" est le sujet des pouvoirs des sols, terreau du vivant.

Cette programmation commune contribue également à étoffer et à diversifier l'offre annuelle d'animations et d'éveil à la protection de la nature. Cette démarche est donc une action supplémentaire pour faire connaître ce qu'il nous faut protéger, une nouvelle occasion de partager les savoirs, cette fois, au moyen d'ouvrages spécialisés et de leurs auteurs.

Cette convention engage des moyens financiers de la Ville de Metz à hauteur de 3500 € maximum.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le projet de développement du Jardin botanique de la Ville de Metz,

VU le projet de convention de partenariat (joint en annexes) avec l'association « Penser La Terre », pour la réalisation d'un éco festival au Jardin botanique, à l'occasion de la manifestation « Rendez-vous aux jardins » le premier week-end de juin 2024,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Ville de Metz de développer un tel partenariat,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le partenariat avec l'association « Penser La Terre »,
- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention de partenariat avec l'association « Penser La Terre », joint aux présentes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels ainsi que tout acte ou document relatif à sa mise en œuvre.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels  
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie  
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 04/04/2024

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240328-128532-DE-1-1  
N° de l'acte : 128532

Date de publication sur le site de la ville : 04/04/2024

Date certifié exécutoire : 04/04/2024

-----  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
et par délégation :

Metz le,

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## pour la réalisation d'un éco festival au Jardin botanique

### ENTRE

**L'Association Penser La Terre**, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz, le 08/02/2024 et dont le siège est fixé au 23, rue de Nancy à METZ, représentée par Monsieur Xavier Wacogne, son Président.

Ci-après dénommée « **l'Association** »,

### D'UNE PART,

### ET

**La Ville de Metz**, adresse 1 Place d'Armes- BP 21025- 57036 Metz Cedex 01, représentée par Madame Béatrice AGAMENNONE, adjointe au Maire, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 28 mars 2024 et arrêté de délégation du 27 novembre 2020,

Ci-après dénommée « **la Ville de Metz** »,

### D'AUTRE PART,

Ci-après ensemble désignées collectivement les « Parties » ou individuellement la « Partie »,

Il a été convenu ce qui suit :

### PREAMBULE

« **Sans plantes, il n'y a pas de vie. Le fonctionnement de la planète et notre survie en dépendent** » *Extrait de la Convention pour la Biodiversité (2011-2020).*

Voici le message qu'aimeraient faire passer tous les jardins botaniques du monde. L'éducation est aujourd'hui l'une des missions prioritaires des Jardins botaniques de France et des pays francophones (JBF).

Aussi, il convient de développer au quotidien cette "culture de la Nature", en créant un lien plus intime entre les citoyens et leur environnement. **Ce lien passe avant tout par la compréhension de ce monde fascinant qui nous entoure.**

**La Ville de Metz**, au travers du Pôle parcs, jardins et espaces naturels, assure la gestion et le développement du Jardin botanique. Membre du réseau des JBF, et parrainé depuis juin 2017, par les Jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine, le Jardin botanique de la Ville de Metz a pris l'engagement de répondre aux enjeux de sensibilisation à la préservation de la biodiversité et à promouvoir l'éducation à la diversité végétale.

Pour cela, diverses actions peuvent être mises en œuvre pour toucher les citoyens et leur insuffler alors l'envie de mieux protéger la planète comme : l'organisation de visites guidées, de journées d'études ou de conférences, la diffusion des connaissances au travers d'expositions, d'ateliers ou bien encore par l'intermédiaire de l'image et des projections cinématographiques.

**L'Association « Penser La Terre »**, représentée par Monsieur Wacogne, président de l'Association « penser la terre » et gérant de la Librairie « La pensée sauvage », au n°23 de la rue de Nancy, à Metz, a suggéré une collaboration, autour d'un projet commun, qui traiterait des thématiques liées à la nature et à l'écologie, par le biais des livres.

Une première collaboration avec le jardin botanique de la Ville de Metz avait eu lieu lors des 2 dernières manifestations des « Rendez-vous aux jardins », organisées au sein du Parc du Jardin botanique de Metz, en juin 2022 et juin 2023. Un stand « librairie, vente de livres » sur le thème de la nature et de la poésie avait été proposé tout un week-end.

**C'est dans ce contexte** que les parties se sont rapprochées pour conclure le présent partenariat. Cette collaboration a donc pour objectif de proposer un éco festival du livre au Jardin botanique, lors de la manifestation des « Rendez-vous aux jardins », le premier week-end de juin 2024.

Dans ce cadre, un village des auteurs et d'artisans du livre sera monté au cœur du parc, et le temps d'un week-end, le public pourra participer à différents ateliers, conférences-débats, venir profiter du partage des savoirs et des visites guidées organisées, avec en toile de fond, la volonté de mise en valeur du patrimoine du Jardin botanique de la Ville de Metz. Le thème retenu pour cette première édition de "Penser La Terre" est le sujet des pouvoirs des sols, terreau du vivant.

Cette programmation commune contribue également à étoffer et à diversifier l'offre annuelle d'animations et d'éveil à la protection de la nature. Cette démarche est donc une action supplémentaire pour faire connaître ce qu'il nous faut protéger, une nouvelle occasion de partager les savoirs, cette fois, au moyen de livres, d'ouvrages spécialisés pour les adultes et les enfants, et de leurs auteurs.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **Article 1 : OBJET**

La présente convention vise à définir les modalités de réalisation de cet éco-festival « Penser La Terre », ainsi que le contenu de la proposition en matière d'animations.

Le déroulé du week-end est établi conjointement par le jardin botanique de la Ville de Metz et l'Association « Penser La Terre ». Ce partenariat conduit à produire un projet qui s'inscrit dans la thématique proposée par les 2 parties.

Cet événement recouvre :

- La programmation de « Penser La Terre » qui s'inscrit dans l'événement annuel « Rendez-vous aux Jardins »
- La réalisation d'une affiche de communication commune
- La gestion et l'accompagnement des auteurs invités autour de conférences, animations et ateliers
- Le montage du village
- L'animation et la médiation culturelle

### **Article 2 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

- Sélection, programmation et prise en charge financière et logistique des auteurs,
- Elaboration et suivi des ateliers, conférences, débats, réalisés avec les auteurs,
- Partage des coûts liés au catering (auteurs, artistes, conférenciers, etc),
- Médiation culturelle en lien avec les projets,
- Promotion de l'événement via un blog et les réseaux sociaux, et plus concrètement, au sein du quartier Sainte Thérèse via le réseau de proximité de la librairie La Pensée sauvage.

### **Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE METZ**

La Ville de Metz, au travers du Pôle parcs, jardins et espaces naturels, s'engage à :

- Proposer une programmation en liens avec la thématique retenue, les pouvoirs des sols et le rapport Sol-Plantes,
- Prise en charge financière des coûts liés aux conférences et aux ateliers pédagogiques, à hauteur de 3000 € TTC maximum,
- Partage des coûts liés au catering (auteurs, artistes, conférenciers, etc), à hauteur de 500 € TTC maximum,
- Organisation et logistique liées au montage du village,
- Montage et le démontage des stands,
- Assurer une communication sur l'événement (réseaux sociaux, site internet, panneaux Decaux, etc)

### **Article 4 : DURÉE**

Cette convention rentre en vigueur à compter de sa signature par chacune des parties, pour une durée d'un an. Les parties pourront effectuer des modifications de la présente convention ou la renouveler d'un commun accord par voie d'avenant écrit et signé par chacune d'elles.

### **Article 5 : RESPONSABILITÉS**

Le suivi des actions des auteurs est placé sous la responsabilité de l'association Penser La Terre.

Les représentants du jardin botanique de la Ville de Metz auront un droit de regard sur la sélection des auteurs, des ouvrages retenus et des artistes proposés pour l'événement.

Les installations et mobiliers appartenant aux auteurs et artistes ne feront l'objet d'aucune surveillance particulière. Les parties ne seront pas responsables en cas de vol ou de détérioration des éléments présentés.

### **Article 6 : ASSURANCE**

Dans le cadre de cette manifestation, l'Association assure la responsabilité civile de ses auteurs.

L'Association Penser La Terre est la seule responsable vis-à-vis de la Ville ou des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature, que ce soit causé par un auteur ou toutes personnes intervenant au nom de l'Association, pendant toute la durée du festival et ce, depuis l'arrivée des auteurs sur le site jusqu'au départ de ceux-ci. Cependant, elle peut se retourner contre l'assureur des personnes précitées en cas de faute engageant leur responsabilité.

Elle s'engage à présenter cette convention à son assureur et doit fournir au jardin botanique de la Ville de Metz, à la signature de celle-ci, une attestation d'assurance en cours de validité répondant à ces obligations à hauteur des risques encourus et couvrant à minima sa responsabilité civile.

A titre d'information, elle devra prévenir immédiatement le jardin botanique de tout accident. A l'identique, la Ville de Metz s'engage à prévenir, le plus rapidement possible, le Président de l'Association de tout accident dont elle aurait connaissance.

## **Article 7 : RESILISATION**

Chaque partie a la possibilité de se désengager par dénonciation de la présente convention, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve de rembourser les sommes avancées par l'autre partie et de verser des dommages et intérêts éventuels selon le préjudice subi.

Si pour une cause quelconque résultant d'une des parties, la présente convention n'était pas appliquée, l'autre partie aura la possibilité de résilier la convention. Cette résiliation prendra effet après réception par lettre recommandée avec accusé de réception, de la mise en demeure correspondante adressée à la partie défaillante, restée sans effet dans un délai de 15 jours. La partie défaillante aura l'obligation de rembourser les sommes avancées par l'autre partie et de verser des dommages et intérêts éventuels selon le préjudice subi.

Dans l'hypothèse où il surviendrait des événements de force majeure empêchant la réalisation de la présente opération, la convention serait résiliée de plein droit sans indemnité. La partie empêchée préviendra l'autre dès la survenance des événements (on entend par événement de force majeure tout événement reconnu comme tel par la loi et la jurisprudence, y compris les alertes météorologiques jaunes ou oranges qui nous obligeraient à fermer le parc du Jardin botanique). »

## **Article 9 : LITIGE**

La convention est soumise à la loi française. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des parties des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties auront la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

Fait à Metz, le

en 3 exemplaires originaux,

Pour l'Association,

Pour la Ville de Metz

Monsieur Xavier Wacogne,  
Président de l'Association Penser La Terre,

Madame Béatrice AGAMENNONE  
Adjointe au Maire